

Embassy of Algeria
to Japan



سفارة الجزائر
باليابان

在日アルジェリア大使館

Communiqué

VOTE PAR PROCURATION

Le service consulaire de l'ambassade d'Algérie à Tokyo informe que les ressortissants algériens résidant au Japon, inscrits sur la liste électorale, ont la possibilité de voter par procuration, lors des prochaines élections présidentielles.

Les ressortissants souhaitant le faire sont invités à contacter l'Ambassade en vue du retrait du formulaire nécessaire à cet effet.

La période d'établissement des procurations s'achèvera le **Mardi 08 avril 2014**.

La personne mandatée, dûment inscrite sur la liste électorale, devra être munie de la procuration le jour du vote.

Un mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration.

LE SERVICE CONSULAIRE